

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 80

Artikel: Réflexions postélectorales : [1ère partie]

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève

Retour: 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSSES



ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Novembre 1967 — No 80

55e année

SOMMAIRE :

- Page 2 : Cercle vicieux
- Page 3 : L'élection de Villarzel
- Page 4 : France: point de vue sur l'égalité des salaires
- Page 5 : L'aide en médecine dentaire
- Page 6 : Tragique bilan

Rédacteur responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Landard
1083 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

A nos abonnés

Une fois de plus nous vous demandons de faire bon accueil au bulletin de versement glissé dans ce numéro de novembre. Nous savons que chacun est très sollicité à cette époque de l'année et plusieurs seront peut-être tentés de le mettre définitivement de côté. Nous vous demandons instamment de penser avant tout à la cause du suffrage féminin, cause défendue en premier lieu dans ce journal par sa fondatrice, Mlle Emilie Gourd et par toutes celles et ceux qui ont suivi son exemple. Les progrès nous paraissent lents, la partie n'est pas encore gagnée, c'est pourquoi il faut redoubler d'efforts et ces efforts ne peuvent être efficaces que dans la mesure où des soutiens financiers nous sont accordés. Merci de si bien nous comprendre et d'avance nous vous remercions de votre action de solidarité.

Nous vous rappelons le tarif de nos abonnements et nous insistons encore sur le fait que les frais postaux sont en forte augmentation depuis le 1er novembre et nous ne saurions assez vous recommander l'abonnement de solidarité féminine qui s'élève à Fr. 10.—.

Abonnement de soutien : Fr. 15.—

Abonnement de solidarité : Fr. 10.—

Abonnement simple : Fr. 8.—

Abonnement pour l'étranger : Fr. 8.75

Réflexions postélectorales

Dans les cantons de Genève et de Vaud où les électrices étaient conviées aux urnes les 28 et 29 octobre pour l'élection des conseillers aux Etats, une minorité seulement d'entre elles a fait acte de citoyennes. La réaction ne s'est pas fait attendre et dans tous les quotidiens on pouvait lire, au lendemain de ces journées, des commentaires de ce genre : « Abstention féminine », « Les estampilles ont dénoncé leur ignorance », « De l'au au moulin des antiféministes », etc.

ABSTENTION FÉMININE

On a cherché et trouvé toutes sortes de raisons à l'abstentionnisme féminin, qu'on attribue tantôt à l'intérêt qu'éveille la chose publique chez les femmes ou à leurs préoccupations trop restreintes, tantôt à leur timidité ou à la gêne qu'elles éprouvent à n'être pas citoyennes à part entière. Ces explications ne valent peut-être pas grand-chose mais il en est une — et importante celle-là — qu'on n'évoque que rarement : la responsabilité des partis, base de notre vie politique, qui n'ont pas su s'attirer et s'attacher les électrices, lesquelles leur restent hostiles dans leur majorité. Aucun parti ne s'est donné la peine de s'adapter à la situation nouvelle et ne l'a prise vraiment au sérieux, de sorte que la plupart des électrices sont restées à l'écart. Ces citoyennes, pour lesquelles on n'a pas fait l'effort de les aider à s'intégrer et à se former, restent dédaigneuses et indifférentes. Leur indépendance politique, tant au point de vue des partis que familiale et même féministe est bien connue ; fatalement, hélas ! leur non engagement les retient trop souvent dans un regrettable abstentionnisme.

La politique, chez nous, et à quelques exceptions près, est encore une affaire d'hommes. Il ne faut pas s'attendre à ce que cela change rapidement, surtout à l'échelon du Conseil des Etats. Les problèmes à débattre y sont devenus si compliqués, si techniques, si malaisés à cerner dans leurs incidences et leurs conséquences qu'il faut, pour les dominer, des personnalités déjà rompues à un exercice difficile. Acquérir les qualités nécessaires demande du temps et de l'entraînement, ce qui a fait dire à certains que les candidatures féminines étaient prématurées, affirmation qui a hérisse bien des féministes. Il n'est pas facile d'entrer au Conseil des Etats, ni pour un homme, ni pour une femme. Le Conseil national sera plus accessible quand nous y aurons nous entrés. Cependant, vu les difficultés auxquelles se heurtaient les candidates, nous estimons que les résultats obtenus, tant par Me Kammacher, à Genève, que Mme de Dardel dans le canton de Vaud, sont plus qu'honorables, réjouissants.

En résumé, on a eu tort de croire que les femmes, sitôt leur carte d'électrice en poche assiègeraient en masse les bureaux de vote. C'était bien mal les connaître, bien mal connaître aussi les messieurs et aussi sous-estimer les effets sédatifs de notre trop confortable matérialisme.

Qu'on ne s'y méprenne pas, cependant : celles qui ont voté ont exercé une influence certaine sur les résultats électoraux. A Genève, par exemple, les électrices ont favorisé les partis libéral (49 % de pourcentage de voix féminines) et socialiste (42 %). A Bâle-Ville, on pense que leur influence a valu à M. Dietschi, radical, d'être battu. Pour Vaud, et à notre connaissance, on n'a encore aucun renseignement officiel sur ce point.

LEUR IGNORANCE

On l'a relevé à Genève où 8223 électrices, sur un total de 23 250 votantes (plus du 35 %) n'ont pas voté et par conséquent, ont vu leurs bulletins de vote annulés. L'examen des bulletins fait apparaître, en outre, que ce sont surtout les citoyennes de gauche qui se sont trompées ; on ne peut s'empêcher de regretter tous ces suffrages dont une bonne part, sans doute, auraient été à Me E. Kammacher. A la lueur de ces chiffres, on n'a pas manqué de se demander si la droite était civiquement plus mûre que la gauche. Pourrait-on affirmer sans s'exposer au ridicule que la Vaudoise est plus mûre que la Genevoise puisqu'on n'a enregistré, en pays de Vaud et pour l'élection au Conseil des Etats, que 1961 bulletins nuls (masculins et féminins ensemble) pour 92 245 votants, soit le 0,1 %. En admettant que les électrices ont fait toutes les erreurs, ce qui n'est guère admissible avec la meilleure mauvaise volonté du monde, on n'arriverait pourtant qu'à un pourcentage de 6,1 %.

Le système des estampilles, utilisé par les Genevois (la couleur rouge signifiant un vote exclusivement pour le Conseil des Etats) a amené pas mal de confusion. On y renoncera sans doute pour les prochaines élections. Et pourquoi, lors d'élections compliquées où les femmes ne peuvent exercer qu'un droit partiel, ne prévoierait-on pas une hôtesse dirigeant les hésitantes vers le bon isolet, le bon scrutateur, ce qui se fait d'ailleurs spontanément dans les bureaux électoraux de campagne ?

DE L'EAU AU MOULIN DES ANTIFÉMINISTES

L'intérêt tout relatif des femmes pour les dernières élections est naturellement interprété par les esprits simplistes de la manière la plus primaire : « La preuve est faite que

les femmes ne s'intéressent pas à la politique. Pourquoi alors leur accorder des droits civiques qu'elles n'exerceront pas ? » Ces propos, hélas ! portent et de nombreux journalistes se font les porte-parole de ce raisonnement spécieux. En effet, à partir de quel taux de participation aux consultations populaires la carte civique devrait-elle être retirée aux citoyens ? Cinquante pour cent ? Quarante ? Combien de fois alors aurait-on eu l'occasion de la retirer aux électeurs mâles qui en font un usage exceptionnel ? Il n'est pas rare, en effet, d'enregistrer, tant en Suisse alémanique que romande, des participations masculines de moins de 20 %...

Certes, on regrette partout cette abstention masculine. Ainsi, dans une récente conférence donnée à Zurich, l'ancien conseiller

H. Nicod-Robert
(Suite en page 6)

PRO JUVENTUTE



Ses timbres et ses cartes de vœux plaisent et font des heureux

Ce que nous devons absolument savoir

L'alcool et l'automobiliste

Les retraits de permis de conduire pour cause d'ébriété au volant furent en 1966 un nombre de 6250 : soit 39 % du total des permis retirés.

Les accidents dus à l'alcool représentent un peu moins que le 7 % de l'ensemble des accidents de la route. En revanche les décès qui en résultent constituaient, en 1966, le 15 % (189 individus) du total des 1301 personnes tuées. Cela signifie que les accidents avec l'influence de l'alcool sont deux fois plus meurtriers que les autres. Il est incontestable que l'alcool influence profondément le comportement d'un conducteur automobile.

Dans son ouvrage « L'alcool aujourd'hui » J. Odermatt fait, de façon particulièrement pertinente, la constatation suivante : « Les effets exercés par l'alcool sur le système nerveux et l'organisation cérébrale agissent dans un sens diamétralement opposé aux qualités que doit posséder au plus haut degré un conducteur de véhicule rapide : sens des responsabilités, prudence, égard aux autres usagers de la route, surtout aux enfants et aux personnes âgées, jugement rapide pour évaluer les difficultés d'une situation, juste appréciation de ses possibilités, maîtrise de ses impulsions instinctivo-affectives, réactions rapides... »

LES EFFETS RESULTANT DES DIVERS TAUX D'ALCOOLÉMIE

L'alcoolémie est la quantité d'alcool contenu dans le sang calculée en grammes pour mille. Le taux limite d'alcoolémie a été fixé par le Tribunal fédéral, par un arrêté du 18 juin 1964, à 0,8 pour mille. Soulignons que ce taux représente une limite d'une valeur générale écartant toute objection fondée sur une tolérance exceptionnelle. Une teneur inférieure à 0,8 pour mille ne saurait, jointe à des circonstances de surmenage ou de maladie, par exemple, assurer l'impunité.

Les effets résultant des divers taux d'alcoolémie, pour des personnes adultes, habituées

à l'alcool, et ne souffrant pas d'intolérance à l'égard de ce dernier, ont été définis, à titre indicatif, par l'Institut de médecine légale de l'Université de Zurich :

0,3-0,4 pour mille : altération de la vision démontrable par des méthodes appropriées.

0,5-0,7 pour mille : divers signes de désinhibition psychique sont déjà perceptibles par l'entourage.

0,8-1,2 pour mille : euphorie prononcée avec diminution du sens de l'autocritique et tendance à commettre des imprudences et des actes inadaptes.

1,3-1,5 pour mille : le plus souvent un état d'ébriété, d'ivresse légère, avec des réactions ralenties ; sens de l'équilibre et de la coordination des mouvements perturbés.

1,6-1,9 pour mille : ivresse moyenne.

2,0-2,4 pour mille : début de l'ivresse prononcée avec des défaillances importantes.

Plus de 2,5 pour mille : ivresse grave suivie de narcotisation par l'alcool, progressant vers des taux mortels d'alcoolémie.

Notons que la préivresse, stade de désinhibition psychique, favorise, au volant, les excès de vitesse, les dépassements et les croisements imprudents, source d'accidents très graves. L'ivresse légère à moyenne compromet la maîtrise du véhicule et favorise les réactions inadaptes à la situation. L'ivresse grave...

En 1963, sur les 2327 individus pris de boisson, impliqués dans un accident et dont on calcula l'alcoolémie, il ressortit que plus du 70 % d'entre eux avaient un taux d'alcoolémie compris entre 1 à 2 pour mille (désinhibition psychique, euphorie prononcée, ivresse légère à ivresse moyenne).

Or ce taux est atteint avec une relative facilité. De façon purement théorique on peut le calculer grâce à l'équation de l'alcoolémie :

Alcoolémie en pour mille = alcool ingéré en grammes divisé par le poids du corps en kilos × 0,68 (chez l'homme) ou 0,55 (chez la femme), soit alcoolémie = $\frac{\text{alcool en gr.}}{\text{pds} \times 0,55}$

(Suite en page 5)

Ty. Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE

F 1436